Aux membres de la Commission d'enquête,

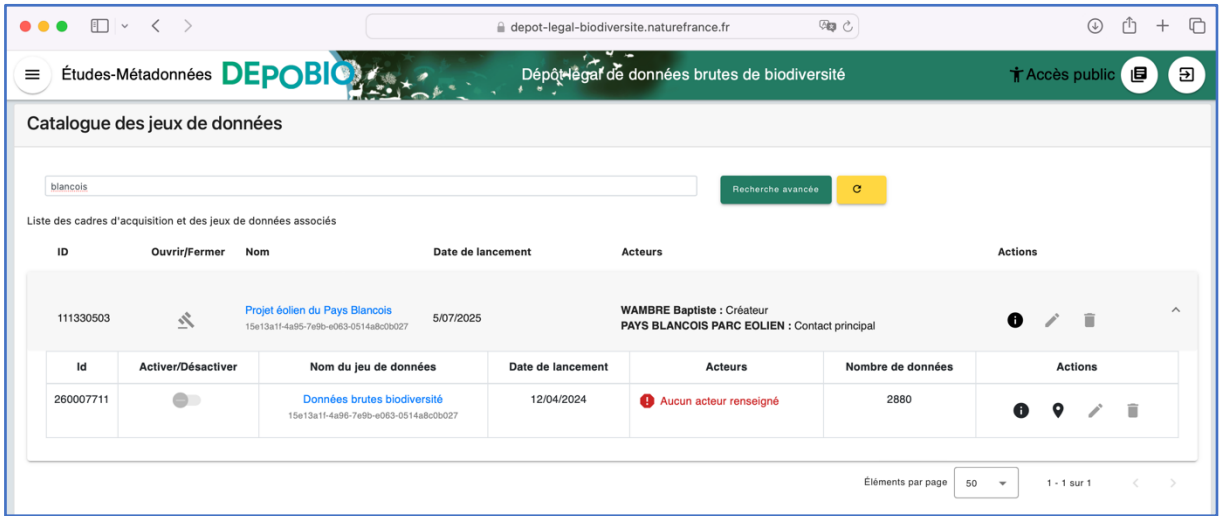
« La mise en place du processus de dépôt légal des données brutes de biodiversité fait suite à l'application de la loi du 8 août 2016 sur la reconquête de la biodiversité et des paysages. Les modalités de saisie et versement des données brutes de biodiversité sont fixées par décret et s'effectuent au moyen d'applications informatiques mises gratuitement à disposition des maîtres d'ouvrage par l'État. »
https://depot-legal-biodiversite.naturefrance.fr/doc/documentation/presentation_generale/rappel_loi.html

En vertu des articles L 411-1 A et D 411-21-1 du code de l'environnement, EOLISE doit verser les données de biodiversité recueillies sur le site du projet sur la plateforme DEPOBIO dans les 6 mois de l'acquisition de ces données et donc avant la consultation publique, afin que la population puisse consulter les données brutes recueillies.

Or en l'espèce, le certificat DEPOBIO ne semble pas être produit sur le registre de la consultation publique.

Consultons la plateforme DEPOBIO pour le projet éolien du Pays Blancois :
https://depot-legal-biodiversite.naturefrance.fr/depobio/#/metadata

puis rechercher « blancois »



Cliquer sur la flèche à droite puis sur données brutes de biodiversité

On arrive sur la page « Etudes-Métadonnées »
https://depot-legal-biodiversite.naturefrance.fr/depobio/#/metadata/dataset_detail/260007711

La page mentionne 175 taxons, 2880 observations

Aller en haut à droite et cliquer sur « Afficher les données »

On arrive sur la page « Visualiser les taxons »
https://depot-legal-biodiversite.naturefrance.fr/depobio/#/synthese?id_dataset=260007711

puis cliquer sur « Télécharger » en bas à droite et une fenêtre apparaît avec les mentions :

- télécharger les observations : choisir format csv
- télécharger les taxons : choisir format csv
- télécharger les statuts : choisir format csv
- télécharger les métadonnées : choisir format csv

Remarques sur les données brutes :

- Elles ne concernent que peu d'espèces de chiroptères, 7 taxons :

Taxon	Nb observations	Date min	Date max	Hauteur min et max enregistrement
Barbastelle d'Europe	1	01/08/2022 00:00:00	01/08/2022 00:00:00	125 m
Sérotine commune	13	01/06/2022 00:00:00	01/10/2022 00:00:00	125 m
Noctule de Leisler	24	01/05/2022 00:00:00	01/11/2022 00:00:00	125 m
Noctule commune	25	01/05/2022 00:00:00	01/11/2022 00:00:00	125 m
Pipistrelle de Kuhl	12	01/05/2022 00:00:00	01/10/2022 00:00:00	125 m
Pipistrelle de Nathusius	12	01/05/2022 00:00:00	01/10/2022 00:00:00	125 m
Pipistrelle commune	13	01/05/2022 00:00:00	01/11/2022 00:00:00	125 m

- Les enregistrements font état de données entre le 1er mai 2022 et le 1er novembre 2022.

- Ils ne concernent pas un cycle biologique complet.

- Aucune précision horaire n'est donnée.

- Concernant la Barbastrelle d'Europe, le site du Museum national d'Histoire naturelle (MNHN) mentionne qu'elle « vole entre 1,5 et 6 mètres de hauteur. » https://inpn.mnhn.fr/explorer/especes/barbastella_barbastellus/60345

- Enfin, aucune donnée (sur les oiseaux, la flore, l'autre faune) n'est produite sur la plateforme.

- Où sont passés les (175-7) taxons soit 168 ???

- L'enregistrement très partiel des données brutes n'est pas conforme à la réglementation. EOLISE est en infraction par rapport au code de l'environnement.

Dès lors en mettant le public dans l'impossibilité de consulter les données, le dépôt est une obligation légale, EOLISE a porté gravement atteinte à l'information du public, lequel ne peut pas recouper ces données avec celles présentées dans l'étude du milieu naturel.

Tout ce développement permet de montrer le manque de sérieux de la société EOLISE déjà pointé à maintes reprises sur le registre de consultation du public.

Il est permis de douter de la fiabilité du l'étude du milieu naturel.

Ce projet ne pourra se voir que refusé.

Avec mes salutations distinguées,

Edith de PONTFARCY